

Thème : Actualité du droit des étrangers

Date : Vendredi 4 décembre 2020 de 9h30 à 17h

Lieu : Grand Hôtel - 9 Place Général Leclerc - 37000 TOURS

Note : Cette formation est susceptible d'être proposée en visio-conférence selon l'évolution des conditions sanitaires

Objectif :

- *Maitriser les hypothèses d'intervention de l'avocat dans les procédures de demandes de titres de séjours et d'éloignement des étrangers*

Programme :

- **Rappel du contexte: les différentes situations des étrangers en France**
- **Les titres de séjours**
- **Les procédures d'éloignement**

Moyens pédagogiques

Conférence, démonstration, échanges entre et avec les participants, supports fournis.

Intervenant

Monsieur Jean-Paul DENIZET, Magistrat honoraire, Ancien Président du Tribunal administratif de Limoges, Consultant en droit public

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 150€ la journée de formation (hors abonnement) et 75€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Merci de nous adresser le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2019 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.